



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL de la 12^e séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le lundi 12 décembre 2022, à 19 h, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

Tous membres du conseil formant quorum.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Présentation du budget de l'année 2023

1.2 Adoption du budget de l'année 2023

1.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025

1.4 Publication du document explicatif du budget de l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

SUJET 1.1

M. le maire Claude Duplain fait la présentation du budget de l'année 2023.

22-12-414 **ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2023**

Attendu qu'un projet de budget pour l'année 2023 a été déposé aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adopte, pour l'exercice financier 2023, un budget équilibré de 21 075 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

22-12-415 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025**

Attendu qu'un projet de programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

22-12-416 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

Attendu qu'un document explicatif du budget et du programme triennal précédemment adoptés sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil souhaite également que ce document explicatif soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète que le document explicatif du budget et du programme triennal adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, en plus d'être distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

- ✓ *Le maire invite les gens présents à formuler leurs questions au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations précédemment adoptés.*

Toutefois, personne ne prend la parole.

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 31.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Claude Duplain
Maire